

**N° 27 – Délibération relative à l'opération d'acquisition Amélioration « Immeuble Laurent » à Ollières : attribution d'une subvention à Var Habitat pour la création de 3 logements locatifs sociaux**

VU les crédits inscrits au Budget principal 2019 ;

VU la délibération n° 2018-114 du Conseil de Communauté du 4 mai 2018 portant adoption du règlement d'intervention financière en faveur de la politique de l'Habitat sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°1299 du Conseil de l'ex-Communauté de Communes Sainte-Baume Mont-Aurélien (CCSBMA), du 24 septembre 2015 approuvant le règlement précisant le champ d'application, les modalités de calculs et les conditions de versement des aides financières à la construction de logements locatifs sociaux et qui prévoit que le Conseil Communautaire peut se réserver la possibilité d'apporter une subvention exceptionnelle aux opérations qu'il retiendra comme les plus stratégiques au regard des objectifs fixés dans le PLH ;

VU la délibération n°1410 le Conseil de l'ex-CCSBMA du 6 décembre 2016 qui approuve les termes de la convention de partenariat avec Var Habitat pour la réalisation d'une opération d'acquisition amélioration permettant la création de 3 logements locatifs sociaux sur la commune d'Ollières ;

CONSIDERANT que cette convention de partenariat stipulait que, compte tenu de la nécessité de réaliser d'important travaux sur un bâti très dégradé en centre ancien et afin de permettre à Var Habitat de trouver l'équilibre d'opération nécessaire et indispensable à la concrétisation du projet, une subvention exceptionnelle de 70.000 euros serait versée, en complément des aides de droit commun d'un montant de 18.550 euros ;

CONSIDERANT que cet engagement était valable deux ans à compter de la signature du document qui est intervenue le 30 septembre 2016 ;

CONSIDERANT que le programme de travaux a connu un retard d'exécution lié à la nécessaire demande de dérogation aux règles de l'accessibilité ;

CONSIDERANT que le permis de construire a été déposé le 24 janvier 2019 en Mairie d'Ollières ;

CONSIDERANT que, pour permettre à ce projet de se concrétiser, conformément au plan de financement initialement prévu, il convient que la Communauté d'agglomération de la Provence Verte poursuive les engagements pris par l'ex-CCSBMA ;

CONSIDERANT que l'ensemble des modalités de versement de la subvention sont décrites dans la convention de partenariat jointe en annexe ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire ;

**Il est demandé au Conseil de Communauté :**

- **d'autoriser le versement de la subvention d'un montant total de 88.550 Euros, à Var Habitat, relative à l'opération d'acquisition Amélioration « Immeuble Laurent » à Ollières, selon les modalités définies dans la convention de partenariat ci-annexée,**
- **de dire que les crédits sont inscrits au budget 2019,**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**